

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 08 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 08 avril 2024 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal de la mairie de Tauxigny, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 03/04/2024.

Etaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, GIRARD Yannis, MALVILLE Gilles, DOUCET Antoine, POUPEAU Stéphane, GATEFIN Bertrand, BUREAU Antoine, JACQUET Stéphane et Mmes VIALLES Élisabeth, DUPUY Charline, GASNAULT Ella, LAGNY Peggy, MARCHAND Marie, GOUALLIER Noëlle, BIRAUD Marie-Hélène, BAUDAIS Alexandra, AUGU Johanna et GUÉRET Stéphanie.

Etaient absents excusés : DURAND Mathieu, COIREAU Jérôme, HARPIGNIES Aurore, DUBOIS Cyrille et MAUPTIT Sébastien.

Etaient absents :

Pouvoirs : COIREAU Jérôme à VIALLES Élisabeth
DURAND Mathieu à GATEFIN Bertrand

Secrétaire de séance : Mme BAUDAIS Alexandra

Ordre du jour

- * VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2024
- * BUDGET COMMUNAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

QUESTIONS DIVERSES.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, lit le procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2024.

Aucune remarque n'ayant été faite sur le compte-rendu de la réunion du 25 mars 2024, il est approuvé à l'unanimité.

IMPOSITION LOCALE : VOTE DES TAUX 2024

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle que conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Dès 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, présente la comparaison du taux communal 2023 avec les taux moyens aux niveaux national et départemental.

Taxe	National	Départemental	Tauxigny-Saint-Bauld
Taxe foncière bâtie	39.42	40.06	36.65
Taxe foncière non bâtie	50.82	46.77	37.70
Taxe d'habitation	24.45	25.94	13.48

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe que les bases augmentent de 3.90 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas varier les taux communaux, de reconduire ceux de 2023 et ainsi de fixer les taux de fiscalité 2024 comme suit :

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE	2023	2024
Taxe d'habitation :	13.48 %	13.48 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	36.65 %	36.65 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.70 %	37.70 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2024 à 36,65 %
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2024 à 37,70 %
- Fixe le taux de la Taxe d'Habitation pour l'exercice 2024 à 13,48 %
- Autorise M. le Maire à signer l'état adéquat pour transmission à la direction départementale des finances publiques

BUDGET PRIMITIF 2024

Lors de la réunion du 25 mars dernier, le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de budget communal 2024 proposé par la commission des finances.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe que les tableaux de présentation en fonctionnement et en investissement ainsi que le tableau récapitulatif ont été transmis le 03 avril 2024 aux conseillers municipaux et que le détail par article est consultable en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget communal 2024, à l'unanimité. Les élus signent les documents budgétaires résumés ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
60 - achat-variation de stock	190 462,00 €	002 – excédent antérieur reporté	
61- services extérieurs	123 000,00 €	70 - produits des services	17 000,00 €
62- autres services extérieurs	73 010,00 €	73 - impôts et taxes	761 000,00 €
63 - impôts et taxes	11 800,00 €	74 - dotations-participations	436 124,00 €

64- charges de personnel	520 200,00 €	75 - produits de gestion courante	60 050,00 €
65- autres charges gestion courante	156 450,00 €	77 - produits exceptionnels	0,00 €
66 - charges financières	19 000,00 €	013 – atténuation de charges	5 000,00 €
67 – charges exceptionnelles			
23 - virement section investissement	145 722,00 €		
014 – dégrèvement - compensation	39 530,00 €		
TOTAL	1 279 174,00 €	TOTAL	1 279 174,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

PROGRAMMES	DEPENSES	RECETTES
FCTVA		80 000,00 €
TAM.		10 000,00 €
VIREMENT de la SECTION de FONCTIONNEMENT		145 722,00 €
AFFECTATION RESULTATS		403 454,74 €
SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE		394 279,47 €
16 - EMPRUNTS A RECEVOIR		136 734,35 €
60 - VOIRIE	215 000,00 €	
64 - ACQUISITIONS IMMOBILIERES	150 000,00 €	
65 - BÂTIMENTS COMMUNAUX	115 000,00 €	
69 - MATÉRIEL SERVICES TECHNIQUES	20 000,00 €	
81 - EGLISE	30 000,00 €	7 585,00 €
82 - CIMETIÈRE	50 000,00 €	
85 – ÉCLAIRAGE PUBLIC	50 000,00 €	10 624,04 €
101 - BUREAUTIQUE	3 000,00 €	
117 - ÉCOLE	5 000,00 €	
129 - BIBLIOTHEQUE	1 500,00 €	
132 - PAVE		
136 - RELIURES-NUMERISATION	3 000,00 €	
143 – TERRAIN MULTISPORT	11 000,00 €	
144 – CHEMIN PIETONNEIR RUE DE LA JONCHERE – ENFOUISSEMENT RESEAUX	20 000,00 €	70 627,75 €
145 - MOBILIER URBAIN	10 000,00 €	
151 - CHAUFFERIE-RESEAUX	4 000,00 €	35 450,52 €
152 – MOBILIER SALLE DU CONSEIL		
155 – DÉFENSE INCENDIE	13 000,00 €	
156 - RESTAURANT SCOLAIRE	480 000,00 €	100 022,13 €
157 - SÉCURISATION RUES LIBERTÉ HAUTE LIBÉRATION	110 000,00 €	
16 - EMPRUNTS A REMBOURSER	103 000,00 €	
16 – DÉPOTS - CAUTIONS	1 000,00 €	
TOTAL	1 394 500,00 €	1 394 500,00 €

QUESTIONS DIVERSES

- SPECTACLE NACEL LE 20 AVRIL :

Mme Ella GASNAULT, représentante de la commune auprès de NACEL, rappelle le spectacle qui se déroulera le 20 avril à la salle polyvalente.

Les élus sont sollicités pour aider à la préparation.

- PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE :

M. le Maire autorise le secrétaire de mairie à intervenir pour se faire le porte-parole de plusieurs agents communaux remerciant le Conseil Municipal pour le vote et le versement de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle.

- ÉCOLE MAURICE GENEVOIX :

Il est rappelé la manifestation des parents d'élèves organisée le 15 avril à partir de 08h15 à l'école contre la suppression d'un poste d'enseignant à l'école. Les élus sont invités à se joindre à ce rassemblement.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe que l'inspection d'académie a confirmé par courrier reçu le 19 mars, la suppression d'un poste à l'école primaire Maurice Genevoix.

Il ajoute que le chiffre des inscriptions pour la rentrée fournis M. ANCEAU, directeur de l'école sont pour l'instant de 28 inscriptions pour 26 départs soit un effectif de 161 élèves contre les 151 retenus par la direction académique pour fermer le poste.

M. Antoine DOUCET fait écho au fait que l'affichage d'une banderole contre des classes triples niveaux annoncées a incité les parents à se renseigner pour des inscriptions dans des écoles privées.

M. Bertrand GATEFIN dit qu'une suppression de poste n'entraîne pas forcément de classe à triple niveaux et que c'est à l'équipe enseignante d'organiser la répartition des élèves pour qu'il n'y en ait pas.

Mme Alexandra BAUDAIS répond que cette banderole visait à alerter l'inspection académique de la possible conséquence pour les enfants et leurs conditions d'apprentissage d'une suppression de poste.

Il est estimé que cette communication a peut-être été maladroite et que chacun peut l'interpréter différemment.

- COMMERCE :

Un courrier de Mme LAMBESEUR, locataire gérante, a été transmis en mairie informant de la fermeture définitive du commerce au 31 mars 2024.

La commission communale Commerce va se réunir le 23 avril pour définir le contenu de l'appel à candidature pour la tenue du commerce.

- OPÉRATION NETTOYONS LA NATURE :

M. Bertrand GATEFIN remercie les quatre personnes qui ont participé le 07 avril au tri suite au ramassage des déchets de l'opération Nettoyons la Nature. De ce tri résulte 13 sacs jaunes, 3 sacs de verre, 9 sacs noirs et ½ m³ d'encombrants.

La séance est close à 19 heures 15 minutes.

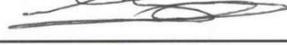
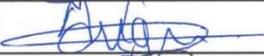
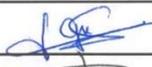
Le prochain Conseil Municipal se déroulera le lundi 06 mai 2024 à 19 heures 00 minute.

DATE	NUMERO	OBJET
08/04/2024	DE_2024_004_022	IMPOSITION LOCALE : VOTE DES TAUX 2024
08/042024	DE_2024_004_023	BUDGET PRIMITIF 2024

République Française
 Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES
 COMMUNE NOUVELLE TAUXIGNY-SAINT-BAULD

LISTE DE PRESENCE
 Réunion du 08/04/2024

Date de la convocation: 03/04/2024

NOM	FONCTION	SIGNATURE
ROBIN Jean-Louis	Maire	
GIRARD Yannis	1er Adjoint Au Maire	
DUPUY Charline	2e Adjointe Au Maire	
MALVILLE Gilles	3e Adjoint Au Maire	
VIALLES Elisabeth	4e Adjointe Au Maire	
MARCHAND Marie	Conseillère Municipale	
GOULLIER Noëlle	Conseillère Municipale	
DOUCET Antoine	Conseiller Municipal	
JACQUET Stéphane	Conseiller Municipal	
LAGNY Peggy	Conseillère Municipale	
POUPEAU Stéphane	Conseiller Municipal	
AUGU Johanna	Conseillère Municipale	
BUREAU Antoine	Conseiller Municipal	
GATEFIN Bertrand	Conseiller Municipal	
MAUPTIT Sébastien	Conseiller Municipal	
DUBOIS Cyrille	Conseiller Municipal	
COIREAU Jérôme	Conseiller Municipal	Représenté par VIALLES Elisabeth
GUÉRET Stéphanie	Conseillère Municipale	
BAUDAIS Alexandra	Conseillère Municipale	
BIRAUD Marie-Hélène	Conseillère Municipale	
HARPIGNIES Aurore	Conseillère Municipale	
DURAND Mathieu	Conseiller Municipal	Représenté par GATEFIN Bertrand
GASNAULT Ella	Conseillère Municipale	